

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS EN APPELANT AU 02.32.58.01.90

PASSEPORT BIOMETRIQUE		CARTE D'IDENTITÉ	
Timbres fiscaux		Timbres fiscaux	
- Adulte	86€	Gratuit	
- Enfant 15 ans et +	42€	Sauf renouvellement suite à perte/vol.	
- Enfant jusqu'à 14 ans	17€	Fournir 25€ en timbres fiscaux	

Jours de rendez-vous
Mercredi / Vendredi

Mairie de Nonancourt
31, Rue Hippolyte Lozier

La Pré-demande permet l'achat en ligne des timbres fiscaux

Date et Heure du Rendez-vous :

Le ____/____/____

à ____ h ____

Attention ! 1 RdV par personne.

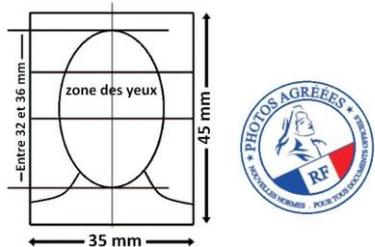
**Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal
AU DEPOT ET A LA REMISE du dossier**

La présence du mineur de - 12 ans ne sera toutefois obligatoire qu'au dépôt du dossier

PASSEPORT et CARTE D'IDENTITÉ

- Effectuer une pré-demande en ligne sur internet : (<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>) et imprimer la demande pour le jour du rendez-vous.
Ou **Formulaire CERFA** à retirer en mairie, dûment complété et signé.
- CNI ou passeport à renouveler** + copie de la page avec photo du passeport.
- Justificatif d'identité valide** : CNI, passeport carte vitale ou de transport avec photo.
- Un acte de naissance original de moins de 3 mois**, seulement en cas de renouvellement pour perte, de première demande, changement d'état civil, ou CNI périmée depuis plus de 2 ans.
- Justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 3 mois, à l'adresse exacte** : facture ou échéancier (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou portable, taxe d'habitation).
 - > **Hébergement chez un tiers (parents, amis etc.)** : Attestation d'hébergement + pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
- Déclaration de vol à faire en Gendarmerie + acte de naissance + timbre fiscal à 25€.
- Déclaration de perte à faire en Mairie + acte de naissance + timbre fiscal à 25€.

PLAQUETTE PHOTOS EN COULEUR



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

- De moins de 6 mois
- Tête droite, bouche fermée, expression neutre
- Sans lunettes, tête nue, pas de bijoux volumineux
- Fond neutre (le blanc est interdit)

CAS PARTICULIER

- Changement d'état civil : fournir l'acte de naissance.
- Pour ajout d'un nom d'usage, en cas de divorce, fournir la décision judiciaire ou l'accord écrit de l'ex-époux + photocopie de sa CNI.
- Pour la mention « veuve », fournir copie du livret de famille mentionnant le décès de l'époux ou acte de décès.
- Certificat ou décret de nationalité française (**original et photocopie**), si la mention n'apparaît pas dans l'acte de naissance.

PIECES SUPPLÉMENTAIRES

POUR ENFANTS MINEURS

- Livret de famille.**
- Jugement de divorce, parents séparés/divorcés : autorisation de l'autre parent + copie de sa CNI.
- Pour inscription de la 2^{ème} adresse, jugement de la garde alternée + justificatif de domicile et pièce d'identité du 2^{ème} parent.
- Cartes d'identité des **DEUX** parents ou représentants légaux.

POUR ADULTES

- Jugement de tutelle + CNI du Tuteur.

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS À L'AVANCE CAR LES DÉLAIS PEUVENT ÊTRE LONGS